

Cas pratique en matière de filiation

Par brijovin, le 27/04/2014 à 13:20

Monsieur et madame parampampa sont mariés le 20 décembre 2000. ILs ont depuis 2 enfants. En avril 2010, sans que l'on sache véritablement pour quelles raisons, madame quitte le domicile conjugal et refuse d'y revenir malgré l'insistance de son mari. Le bruit court même qu'elle a un amant. Face au refus de l'épouse de regagner le domicile conjugal, le juge, saisi , prononce une ordonnance de non-conciliation le 10 novembre 2010. Le 02 janvier 2011, elle donne naissance à un troisième enfant. Le 12 septembre 2011, le divorce fut prononcé. travail à faire :

1-determinez les hypothèses de filiation paternelle du 3eme enfant

2-le mari peut il contester la filiation paternelle de l'enfant au cas oùm il en est déclaré le père, envisagez cette réponse avant et après l'ordonnance du 4 juillet 2005. merci de votre aide

ce que j'ai fait:

1-les hypothèses de la filiation

*le mariage subsitant tjrs application de l'art 312 civ(l'enfant conçu ds le mariage a pour père le mari),filiation legitime

*application de l'art 313 civ(la presomption est ecartee)

filiation naturelle dc filiation douteuse de l'enfant.

2-avant l'ord de 2005 non(art 322 civ)

après oui, après l'ord de 2005, parb la preuve biologique (art 332 civ)